

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RETRAIT DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR MELAINE DELRUE

5. 4 - Délégation de Fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article **R.2122-10** du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'État Civil,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° **AG-2021-24** en date du **29 SEPTEMBRE 2021** concernant Monsieur **Melaine DELRUE**

Considérant les changements dans l'organisation des services,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est retirée à Monsieur **Melaine DELRUE** à compter de ce jour, la délégation de signature pour l'ensemble des fonctions d'Officier de l'État Civil.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site de la Commune
- . Notifié à l'intéressé ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque
- . Transmis au Procureur de la République près du Tribunal judiciaire de Dunkerque

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné **MELAINE DELRUE**
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.
Notification faite le **13/10/2022**
[signature]

Fait à GRAVELINES, LE 05 Octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le

13 OCT. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le